



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accessibilité à l'échange plasmatique thérapeutique

Question écrite n° 41804

Texte de la question

Mme Marine Brenier interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les possibilités offertes par l'échange plasmatique thérapeutique dans la gestion des tensions d'approvisionnement en immunoglobulines humaines. L'échange plasmatique thérapeutique offre en effet une solution alternative permettant de prendre en charge les patients atteints de maladies rares, comme le syndrome de Guillain-Barré, ayant un réel impact sur leur vie quotidienne et qui sont traitées par immunoglobulines humaines. Pour autant, l'échange plasmatique reste moins utilisé dans ces indications, les appareils permettant de l'effectuer étant plus généralement présents dans les départements d'hématologie. La réflexion engagée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé a abouti à une hiérarchisation des indications, afin de prioriser l'allocation des immunoglobulines humaines aux urgences vitales, permettant ainsi de limiter les conséquences des tensions. Cependant, il n'y a pas de solution à long terme. La stratégie de lutte contre les pénuries du Gouvernement se concentre par ailleurs sur les alternatives pharmaceutiques, sans prendre en compte le potentiel des dispositifs médicaux, comme l'échange plasmatique. L'alternative proposée par celle-ci est souple et peut être réalisée en ambulatoire, de manière sécurisée, avec peu de risque de complications et d'effets indésirables. Elle lui demande donc ses intentions pour favoriser l'utilisation de l'échange plasmatique aux patients comme une alternative au traitement par immunoglobulines humaines, afin d'offrir aux patients atteints de ces pathologies un traitement en toutes circonstances.

Données clés

Auteur : [Mme Marine Brenier](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41804

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7505

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)